

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°98/2026**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 53

Membres titulaires présents : 44

Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,  
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,  
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,  
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,  
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

**OBJET : ADHESION ET COTISATION SOMEA 2026**

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de SOMEA, association compétente en recherche et développement en sciences physiques et naturelles,

Dans le cadre des problèmes d'érosion des sols et de ruissellement, rencontrés sur son territoire, la Communauté de Communes Nièvre et Somme fait régulièrement appel aux services de l'association SOMEA à savoir notamment :

- Diagnostic des causes des problèmes des ruissellement rencontrés,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi des aménagements hydrauliques réalisés,
- Suivi de l'état d'entretien des ouvrages dans la base de données RUISSOL.

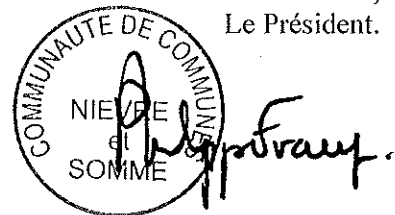
Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette assistance technique, le Président propose de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à l'association SOMEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à Somme Espace Agronomie (SOMEA), Association Conseil Départemental et Chambre d'agriculture de la Somme pour l'année 2026,
- ACCEPTE QUE la Communauté de Communes Nièvre et Somme s'acquitte de cotisation annuelle s'élevant à 300 € pour l'année 2026 au titre de cette adhésion,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.

